



LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Des Déplacements
Service Zone Nord
10 impasse Fée Électricité
Pizançon
26300 Chatuzange le Goubet
Contact Alain VAYSSIERE
Tel : 04 75 70 63 35 Fax : 04 75 71 91 55
Courriel : avayssiere@ladrome.fr

Réff : D2205663

Monsieur Pierre JOUVET
Président
**COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE
DE DROMARDECHE**
2 Rue Française Barré-Sinoussi
BP 4
26241 ST VALLIER

À Valence, le **25 OCT. 2022**

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet de limitation des crues du Bancel, vous envisagez des aménagements impactant la route départementale D122B sur la commune de Beausemblant.

Le projet comprend la création d'une digue de 200 m de long dans la plaine agricole. Au droit de la RD122B, les travaux consistent à abaisser de 25 cm le niveau actuel de la chaussée sur une longueur d'environ 70 m, entre le PR1+330 et le PR1+430, à proximité du lotissement « Les Mirabelles ».

Comme cela a été précisé à vos services, les travaux projetés devront faire l'objet d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage puisqu'ils impactent la route départementale. Cette convention sera préparée sur la base de l'avant-projet établi par votre maître d'œuvre pour la modification du profil en long de la RD122B.

Vous avez toutefois fait savoir que, pour pouvoir instruire votre dossier, les services de l'État vous demandent un accord de principe du Département en attendant ladite convention.

Par la présente, je vous confirme donc l'accord de principe du Département pour que la CCPDA effectue les travaux évoqués ci-avant.

Je vous précise que les aménagements à réaliser seront entièrement à la charge de la CCPDA. Votre interlocuteur au sein de la Direction des Déplacements sera M. Alain VAYSSIERE, adjoint au coordonnateur technique de la Zone Nord.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

Form à tri'


Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil départemental

Copies pour information :

Monsieur Jean-Michel AVIAS, Vice-Président du Conseil Départemental en charge de la sécurité, des infrastructures et des mobilités actives

Monsieur André GILLES, Délégué à l'aménagement et aux mobilités actives

Madame Patricia BOIDIN et Monsieur Pierre JOUVET, Conseillers départementaux du canton de Saint-Vallier

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée s'exercent auprès du Président du Conseil départemental.

LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

DIRECTION DES DÉPLACEMENTS, 1 PLACE MANOUCHIAN, BP 2111, 26021 VALENCE CEDEX, TEL : 04 75 75 92 92 FAX : 04 75 75 92 99
HÔTEL DU DÉPARTEMENT, 26 AVENUE DU PRÉSIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9 TEL : 04 75 79 26 26
ladrome.fr